



## REGLEMENT DU « CONCOURS VIDEO 90 ANS »

Thème : Mon logement, mon quartier

Du 10 septembre au 15 octobre 2019

### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Office Public de l'Habitat de l'Orne, dénommé ORNE HABITAT, EPIC situé au 42 rue du Général Fromentin 61000 Alençon, n° de SIRET 495 176 158 000 14, représenté par la responsable du service communication dans le cadre de cette opération, Vanessa FONTAINE,

Ci-après désignée « **l'Organisateur** »

organise un concours intitulé «Concours vidéo 90 ans » du 10 septembre 2019 à 8h00 au 15 octobre 2019 à 18h00 inclus dans le cadre « à préciser ».

Ci-après désigné le « **Concours** »

### ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS-CONCOURS

Le Concours est gratuit et consiste à réaliser une vidéo originale, dans son intégralité, basée sur le thème « Mon logement, mon quartier » puis à l'adresser à l'Organisateur dans le délai imparti en respectant les modalités de participation. Dans le cadre de ce concours, un jury désignera les gagnants parmi les participants.

Ci-après désignés « **les participants** ».

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

### **ARTICLE 3 : DATE ET DUREE**

Le Concours se déroule du 10 septembre 2019 à 8h00 au 15 octobre 2019 à 18h00 inclus soit 36 jours de concours.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION & VALIDITE DE LA PARTICIPATION**

#### **4-1 Conditions de participation**

Le Concours est ouvert à toutes les personnes majeures locataires d'ORNE HABITAT dès la signature de son bail (attention : le locataire doit être à jour de ses loyers, ne doit pas être en période de préavis de départ et une seule participation par logement est admise.)

Ne sont pas autorisés à participer au Concours, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur etc..

#### **4-2 Comment participer**

Les participants devront envoyer leur dossier de participation **du 10 septembre 2019 à 8h00 au 15 octobre 2019 à 18h00** par courriel à l'adresse suivante : [concours@orne-habitat.com](mailto:concours@orne-habitat.com)

Les participants devront :

- Indiquer en objet du courriel : Participation au concours vidéo 90 ans
- Joindre le lien de téléchargement (WeTransfer, Smash, autre...) de la vidéo de 2 minutes et 30 secondes maximum réalisée par leurs soins (sans plagiat, ni reproduction et ni copies qui sont expressément interdites). En cas de difficultés pour l'envoi de la vidéo, il est possible de nous remettre la vidéo en MP4 sur clé USB au siège d'ORNE HABITAT, à l'attention du service communication.
- Joindre le bulletin de participation dûment complété et signé.

- Joindre le fichier précisant la liste des personnes figurant sur la vidéo et le formulaire de droits à l'image dûment complété et signé de chaque personne apparaissant sur la vidéo.

#### **4-3 Validité de la participation**

##### **Inscription**

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraîneraient la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer tout bulletin de participation/inscription qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible. Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

De même, toute vidéo copiée, reproduite ou coupable de plagiat entraînera la nullité de l'inscription concernée.

##### **Spécificité des vidéos**

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur vidéo que les conditions suivantes sont respectées, à défaut la vidéo ne pourra être considérée comme une participation valable :

- Format MP4
- **Une qualité de 1080x 1920 ou équivalente.**
- Durée maximum de 2min30sec
- Les vidéos devront être libres de droit ;
- Si la vidéo contient d'autres personnes (adultes et enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation expresse et écrite de ces personnes ou de leurs tuteurs/ représentants légaux notamment les parents de l'enfant, le cas échéant, afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette vidéo ;
- Les vidéos ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa vidéo puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques d'ORNE HABITAT : la page Facebook (<https://www.facebook.com/Orne-Habitat-268890717105509/>), la chaîne YouTube de l'Office (<https://www.youtube.com/channel/UCjYPb-AR-TC0gD85pN5-Gfg>) et le site internet ([www.orne-](http://www.orne-)

[habitat.com](http://habitat.com) ) sur lesquels seront partagées les vidéos des participants notamment du gagnant, les éventuels autres réseaux sociaux sur lesquels l'Organisateur ouvrirait un compte.

De même, les participants autorisent la diffusion de leur vidéo lors d'évènements organisés par ORNE HABITAT.


## **ARTICLE 5 : MODE DE SELECTION DES GAGNANTS**

### **Article 5.1 : Désignation des gagnants**

Les participations à ce concours seront examinées sous contrôle d'huissier pour vérifier la validité de celles-ci et du respect du règlement. Ensuite, les participations valides seront toutes présentées à un jury composé de membres du Conseil d'Administration d'ORNE HABITAT, de personnels de l'Office et de personnalités expertes en vidéos, communication ou vie sociale/ vie de quartier.

La Liste des membres du jury sera communiquée avant le 15 octobre 2019 sur le site internet d'ORNE HABITAT dans la rubrique Qui sommes-nous ? > Concours 90 ans

A la fin du concours, le classement des votes permettra de déterminer les gagnants qui seront au nombre de 5. Ce vote, à la majorité absolue, aura lieu à l'occasion d'une réunion du jury dans les locaux d'ORNE HABITAT le jeudi 17 octobre 2019.

Les 5 vidéos sélectionnées et gagnantes seront soumises aux votes du public et des internautes sur les réseaux sociaux durant les semaines 43 et 44. La vidéo qui remportera le plus de « like » sur notre page Facebook obtiendra la mention « Coup de cœur du Public » qui lui permettra de remporter un lot supplémentaire. 

### **Article 5.2 : Désignation des Lots**

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant.

- Chacun des 5 gagnants recevra une caméra Go Pro d'une valeur de 200 € environ.
- Le participant qui se distinguera avec le prix du jury gagnera en complément des accessoires pour sa caméra Go Pro et une carte cadeau FNAC, l'ensemble d'une valeur d'environ 150 €.

L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient ou, plus généralement, pour quelque raison que ce soit, de modifier la dotation et de la remplacer par un Lot d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

Les prix sont incessibles. Ils devront être acceptés tels quels et ne seront ni échangés, ni remboursés.

### **Article 5.3 : Information ou Publication du nom des gagnants**

Les résultats sont mis en ligne sur le site internet d'ORNE HABITAT [www.orne-habitat.com](http://www.orne-habitat.com) le 21 octobre 2019. Par ailleurs, les gagnants seront informés par email et courrier accompagné d'une invitation à l'évènement qu'organise ORNE HABITAT le jeudi 7 novembre 2019, de 9h00 à 14h00, à Alençon, à la Halle aux Toiles, au cours duquel les lots seront officiellement remis.

### **Article 5.4 : Remise ou retrait des Lots**

Les lots seront remis aux gagnants le jeudi 7 novembre 2019, de 9h00 à 14h00, à Alençon, à la Halle aux Toiles. Les frais de déplacement éventuels du gagnant ne sont pas pris en charge par ORNE HABITAT, ils seront à la charge du gagnant.

### **Gagnant absents:**

Si le gagnant ne reçoit pas l'information, notamment dans le cadre d'une adresse électronique incorrecte et adresse postale incorrecte malgré les vérifications réalisées par l'Organisateur, ou si pour tout autres raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Si le gagnant est absent à la date du jeudi 7 novembre 2019 et ne peut récupérer son lot, pour quelque raison que ce soit, celui-ci pourra le retirer auprès de l'agence commerciale d'ORNE HABITAT dont il dépend, dans un délai de 2 mois après qu'ORNE HABITAT lui ai fait part de sa victoire.

### Lots non retirés :

A l'issue de la date 7 janvier 2020, les lots non retirés seront remis à une association laissée à la libre appréciation de l'Organisateur.

Le gagnant ne sera plus autorisé à retirer son lot. Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE 6 : Protection des données personnelles**

### 6.1 TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

#### **Traitement 1 : Gestion du « Concours Vidéo 90 ans »**

##### **Finalité du traitement**

ORNE HABITAT, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des participants dans le strict cadre du concours et aux fins d'établir le concours des gagnants et d'organiser et de suivre la distribution des lots. Ces dites données personnelles sont obligatoires pour pouvoir participer au concours.

Les données personnelles recueillies peuvent le cas échéant également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations.

##### **Données traitées**

- pour les participants:

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Adresse postale

##### **Destinataires des données**

Les données collectées sont destinées exclusivement à ORNE HABITAT, organisateur du concours aux seules fins de participation au concours

## **Durée de conservation des données**

Les données collectées sont conservées uniquement jusqu'au 8 novembre 2019 pour les données des participants et jusqu'au 8 janvier 2020, délai limite de réclamation, pour les données des gagnants.

## **6.2 DROIT DES PERSONNES CONCERNEES**

Conformément aux dispositions applicables et notamment au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), les participants disposent de droits d'accès à leurs données, de rectification et de suppression ainsi que d'opposition, pour motif légitime, à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès du service communication de la société organisatrice par demande adressée à [communication@orne-habitat.com](mailto:communication@orne-habitat.com) et accompagnée d'un justificatif d'identité.

## **6.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Du seul fait de leur participation, les gagnants autorisent l'organisateur à publier, reproduire et utiliser leur prénom, première lettre du nom, ville, à des fins d'informations liées au présent concours et/ou ses résultats dans le journal des locataires d'ORNE HABITAT, sur son site internet, sur sa page Facebook, sur toute autre page ouverte par ORNE HABITAT sur les réseaux sociaux, ainsi que sur les titres de presse qui seraient amenés à suivre le concours.

Si le gagnant l'a expressément autorisé, son image pourra être utilisée aux mêmes fins et conditions.

Cette utilisation ne confèrera aux gagnants aucun droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toutes indications d'identité ou d'adresse fausses entraîneront l'élimination immédiate de leur participation.

## **Article 7 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Concours est de soumettre au jury les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et de remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des

éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

#### **Article 8 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

#### **Article 9 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : ORNE HABITAT, Service Communication, 42 rue du Général Fromentin, BP 76, 61003 Alençon Cedex.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Concours.

#### **Article 10 : Dépôt du Règlement**

Le règlement du concours est déposé auprès de la SCP Lex 61.

#### **Article 11 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Concours à l'adresse suivante : [www.orne-habitat.com](http://www.orne-habitat.com) dans la rubrique Qui sommes-nous ? > Concours 90 ans .

Une copie du règlement sera adressée gratuitement par mail sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à [concours@orne-habitat.com](mailto:concours@orne-habitat.com) .



Le règlement est également consultable au sein des locaux de ORNE HABITAT, à l'adresse suivante :  
42 rue du Général Fromentin, BP 76, 61003 ALENCON CEDEX, pendant les horaires d'ouverture.